



A.E.S.H.

**COMPTE RENDU D'AUDIENCE CGT AU RECTORAT
11 FEVRIER 2021, JOURNEE DE MOBILISATION NATIONALE**

Après un rassemblement d'une quarantaine de personnes et plusieurs prises de parole, nous avons été reçus au rectorat. Une demande avait été faite pour que soient reçus cinq AESH, ce qui nous a été refusé, seuls trois AESH syndiqués CGT Educ'action de l'Académie ont donc pris part à cette audience.

Pour l'Académie de Lyon, présence de Mme Mayot, Secrétaire générale académique adjointe et de Mme Moz, directrice académique de l'école inclusive, nouvellement nommée.

Nous avons principalement abordé 5 points:

1- Mise en application tardive de la grille indiciaire des AESH:

La grille indiciaire est certes enfin appliquée, avec rétroactivité au 1^{er} septembre 2019, comme demandé en tout premier lieu par la CGT EDUC'ACTION dès Septembre 2019 ... mais ce rappel avec un tel retard a des conséquences directes sur les ressources à venir des AESH : il va entrer dans le calcul de leurs aides sociales, et ces aides vont donc baisser pendant 3 mois. **La CGT EDUC'ACTION déplore le manque d'écoute, de réactivité de la part des services académiques pour l'application des textes lorsqu'ils sont en faveur des AESH, et demande à ce qu'une attention plus grande soit portée sur ces sujets.**

Réponse des services académiques :

Mme Mayot nous répond en faisant le lien avec le prélèvement à la source à présent appliqué mensuellement...(???). Mme Moz prend note de la requête de la CGT EDUC'ACTION.

2- Non-respect du cadre des missions AESH dans l'Académie de Lyon

Sur ce point, nous présentons de nombreux exemples d'abus envers les AESH, en nombre croissant dans le contexte Covid mais qui ne sont pas apparus avec la pandémie. Le cadre des missions AESH, pourtant défini par la circulaire de mai 2017, précisé dans la circulaire de juin 2019, puis dans le guide RH national AESH émanant du ministère de l'Education Nationale, est trop souvent ignoré ou contourné. Des collègues se retrouvent forcé(e)s à assumer des fonctions hors cadre : tâches de surveillance, d'accueil, d'entretien des locaux, tâches administratives ou prise en charge d'élèves ou de groupes d'élèves non notifié.es. Autre problématique rencontrée : la demande faite par des chefs.fes d'établissement d'utiliser les heures dédiées aux activités connexes, et donc hors présence élèves, pour des temps supplémentaires d'accompagnement, ce qui n'est pas dans le cadre légal.

La CGT EDUC'ACTION interroge sur la non transmission des documents officiels de cadrage aux intéressés.es dans l'Académie de Lyon, demande que soit respecté le cadre des missions AESH, interpelle le rectorat sur la surexploitation des AESH communément admise par la hiérarchie, et rappelle que notre présence dans les établissements scolaires dépend exclusivement des besoins en accompagnement notifiés par les MDPH.

Les AESH ne sont pas des agents polyvalents présents dans les établissements pour pallier le manque de personnels, et n'ont pas à répondre à toute demande hors cadre faite par les chefs.fes d'établissements et / ou les enseignants. Il est courant que les collègues subissent pressions et menaces lorsqu'ils rappellent légitimement le cadre de leurs missions, se voient convoqués.es par la direction, et se retrouvent ensuite évalués.de façon subjective et négative, alors même qu'ils ou elles sont dans la bonne posture professionnelle !

Nous tenons à rappeler également que même si la revalorisation salariale ne relève pas de la décision du rectorat de Lyon, la circulaire de cadre de gestion de juin 2019 offre une marge d'action aux Académies : par des entretiens professionnels dès après la première année d'exercice qui permettent le passage à l'indice supérieur, et par le nombre de semaines rémunérées qui peuvent aller jusqu'à 45 semaines.

Réponse des services académiques :

Mme Mayot rappelle que le contexte Covid est à prendre en considération, que ces constats sont à relativiser car celui-ci rend le travail plus difficile pour tous, indique que si les AESH sont convoqués cela ne se fait que dans les locaux du rectorat.

La CGT EDUC'ACTION réaffirme que ces réalités ne datent pas de la Covid, que le contexte Covid et les PIAL ont aggravé la situation, et précise également que régulièrement les AESH sont convoqués.es par les directions d'établissement au sein même des établissements et non au rectorat.

Mme Moz dit prendre note de ces problématiques car elle estime que le contexte Covid ne doit pas être une excuse, que cela relève des IEN de veiller au respect du cadre. Elle s'engage à donner suite, en tant que directrice académique de l'école inclusive.

3- Fonctionnement / dysfonctionnements des PIAL

La CGTEDUC'ACTION interpelle sur la gestion " Tableaux Excel ", déconnectée et déshumanisée de l'accompagnement des élèves en situation de handicap , au sein des PIAL.

Les conditions de travail des AESH se dégradent et dans le même temps, les besoins réels des élèves sont de moins en moins pris en compte. Les suivis ne sont, dans bien des cas, plus correctement garantis : le nombre d'heures accordées pour chaque élève se réduit, les élèves notifiés.es se voient attribuer plusieurs AESH différents.es sur des temps à chaque fois extrêmement courts. La mise en place des PIAL a accentué une mutualisation à outrance des accompagnements avec plusieurs élèves dans de mêmes classes, en contradiction avec leurs besoins propres. Les remplacements se font dans l'urgence et la collaboration avec les équipes enseignantes devient de plus en plus précaire.

Les AESH se trouvent réduits à faire " des accompagnements puzzle ", où ce ne sont plus les besoins des élèves qui sont pris en compte : il s'agit avant tout pour les agents de " se couper en suffisamment de morceaux " pour répondre au nombre de notifications. Le contenu des ESS, réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation, est mis à mal quand il y a plusieurs accompagnements pour un seul élève. Les AESH, n'accompagnant l'élève que sur des temps considérablement réduits, n'ont concrètement pas les moyens d'évoquer tous les besoins en compensation pour ces élèves... C'est une aberration de plus !

La CGT EDUC'ACTION demande à ce qu'une vraie réflexion ait lieu sur ce sujet, et que des décisions réellement respectueuses des élèves et des AESH soient prises car il en va de la qualité des accompagnements. Il en va également des conditions de travail qui se retrouvent dégradées au sein des PIAL. La souffrance au travail pour les AESH s'accroît, ce dont témoignent les départs en constante augmentation, mais aussi les arrêts maladie, les burn-out. Il est indispensable d'écouter les besoins des personnels, ce sont eux qui travaillent au plus près des élèves et connaissent au mieux les besoins liés à leur fonction et à leurs missions.

La CGT EDUC'ACTION alerte à nouveau sur le manque criant de communication respectueuse avec les AESH et réclame des avancées concrètes. La plupart des AESH ne connaissent pas le nom des coordinateurs et des pilotes des PIAL dont ils dépendent, ne savent même pas ce qu'est le PIAL et n'ont pas été suffisamment informés.es sur la politique des PIAL, sur ce que cela allait changer pour leur fonction et leurs missions, avant que ceux-ci ne soient généralisés sans évaluation préalable. Seule information sur l'avenant au contrat : une liste souvent impressionnante d'établissements d'affectations potentielles ! Dans les rares mails adressés aux AESH, notamment dans le Rhône, il est régulièrement écrit en bas de texte : " veuillez ne pas répondre "...

La CGT EDUC'ACTION interpelle également sur le sujet de la méconnaissance de la fonction AESH et de leurs missions par les coordinateurs et pilotes de PIAL, ainsi que dans les services qui gèrent la partie administrative des AESH quand ils sont Hors Titre 2, donc employé(e)s par les lycées mutualisateurs, ce qui est le cas pour un grand nombre d'AESH.

Réponse des services académiques :

Mme Mayot nous rappelle que tant pour Mr Macron que pour le ministre de l'Education Nationale Mr Blanquer, l'école inclusive est une des grandes priorités. Les PIAL ne sont certes pas tout à fait opérationnels, mais la volonté est bel et bien d'améliorer le fonctionnement de l'école inclusive. Elle nous répond que les situations problématiques ne représentent que quelques cas isolés, qu'il ne faut pas généraliser. Mme Moz indique qu'en tant que directrice de l'école inclusive, son travail consiste aussi à tenir compte des remontées du terrain, que venant elle-même du terrain, elle sait à quel point cela a toute son importance. Un Vademecum académique devrait être mis en ligne, qui sera un guide où le cadre des missions AESH sera notamment rappelé. Les chefs d'établissement et directeurs ou directrices d'école y auront accès. Les formations au fonctionnement de l'école inclusive et des PIAL, ainsi que sur la fonction AESH et leur place dans les équipes éducatives, à destination des coordinateurs et pilotes de PIAL sont en cours et vont s'étendre à l'ensemble de l'Académie.

4- Formation initiale et continue des AESH

La CGTEDUC'ACTION demande à ce que le sujet de la formation AESH initiale et continue, adaptée et spécifique, fasse réellement partie des priorités. En effet, les AESH nouvellement recrutés.es n'ont accès à la formation initiale obligatoire des 60H que plusieurs mois après leur première prise de poste et se retrouvent souvent parachuté.es sur des accompagnements pour lesquels ils ou elles ne sont pas formés.es en amont. Nous citons plusieurs situations concrètes de mise en difficulté voire de souffrance, y compris physique, des AESH face à des accompagnements pour lesquels ils ou elles ne connaissent ni les postures professionnelles adaptées, ni les méthodes pourtant existantes pour accompagner le type de handicap rencontré.

Cette formation initiale reste de plus inadaptée aux besoins en formation spécifique des AESH. Les agent.es avec de l'ancienneté doivent pour la plupart s'auto-former, à leurs frais, car aucune formation pertinente et adaptée ne leur est proposée. Ce problème s'aggrave avec l'augmentation significative du nombre d'élèves à accompagner, parfois simultanément. Le peu d'accès à des formations en ligne, et l'absence de formations en présentiel, nuisent à la qualité des accompagnements et aux conditions de travail. L'absence d'AESH expérimenté.es sur les temps de formation pour former et guider les collègues est également à déplorer.

De plus, lorsque des tensions ou malentendus concernant nos accompagnements apparaissent au sein des équipes éducatives, cela est souvent dû à la méconnaissance de la fonction et des missions des AESH dans les classes. Rares sont les enseignants.es qui sont informés.es et formés.es à l'accueil des élèves en situation de handicap et à la collaboration avec les accompagnant.es. L'AESH est remis.e en cause de façon quasi systématique quand des problèmes pointent. **La CGT EDUC'ACTION demande à ce que soient développés des temps de formation conjointe AESH / Enseignants, cela est indispensable.**

Réponse des services académiques :

Mme Moz : Tout est mis en œuvre pour que les formations initiales aient lieu au plus près de la première prise de poste. Le contexte Covid a engendré de nouvelles difficultés sur ce sujet. Il y a effectivement des délais. Cela devrait être réglé au mois de mai/juin. Effectivement, pour la fonction AESH, les formations virtuelles pour les AESH ne sont pas forcément adaptées aux besoins de terrain. Concernant la formation initiale et continue, un réel travail sur les modalités et le contenu est en cours. La présence d'AESH en tant qu'intervenants.es sur les temps de formation est envisageable (un lien est fait avec les missions AESH référents qui vont être mises en place probablement à la rentrée prochaine).

5- Protection des personnels AESH dans le contexte Covid

La CGTEDUC'ACTION rappelle aux services académiques l'absence de prise en compte de la spécificité des missions AESH auprès des élèves et le manque de dotations en masques et autres mesures de protection indispensables à la protection de ces personnels, en première ligne dans les classes, surexposés au virus. La responsabilité revient à l'employeur. Les AESH ne bénéficient pas de masques adaptés à leur fonction, et travaillent à proximité d'élèves dont certains ne tolèrent pas le port du masque et bénéficient de dérogations. Nous rappelons également l'anecdote regrettable de la commande de masques inclusifs taille enfant pour les élèves ayant besoin de lire sur les lèvres, alors que ce sont les AESH qui en ont besoin pour effectuer leurs missions !

Réponse des services académiques :

Mme Mayot : l'Académie de Lyon a à présent doté l'ensemble des personnels en masques en tissu. Nous n'obtiendrons aucune autre réponse sur ce sujet.

CONCLUSIONS

Services académiques :

Mme Moz indique que certains points abordés lors de cette audience, ainsi que le sujet des AESH à missions de référents, seront discutés lors de nos groupes de travail du mois de Mars. Mme Moz nous indique toute sa volonté de faire que les AESH puissent participer aux discussions sur ces sujets lors de groupes de travail, et son implication sur la question de la condition des AESH.

CGT EDUC'ACTION :

Nous avons rencontré ce jour pour la première fois Madame Moz, nommée récemment directrice académique de l'école inclusive. Nous prenons note de sa volonté de communication et de prise en compte des problématiques évoquées, dont la liste est par ailleurs non exhaustive. Nous n'en resterons pas moins vigilants.es et attentifs.ves aux réponses qui seront apportées. En ce qui concerne le groupe de travail, la CGT EDUC'ACTION déplore que les questions de fond, urgentes, ne soient pas prévues au calendrier notamment sur l'organisation en PIAL, la place accordée aux AESH dans les équipes éducatives, les conditions de travail, la rémunération, le manque de personnels AESH, la protection des agents dans le contexte Covid. Nous continuerons bien entendu d'interpeller le rectorat.

Nous, AESH, exerçons un METIER au sein de l'Education Nationale. La CGT EDUC'ACTION continuera à le revendiquer, à revendiquer les droits des AESH, et à en obtenir de nouveaux !